

ActuAutonome: l'actualité qui va à l'essentiel

Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)

L'administration a décidé d'adhérer au CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale) en septembre prochain, ceci sans aucune concertation préalable avec les représentants des agents, ce qui aurait pourtant été nécessaire dans le cadre de notre dialogue social.

La collectivité a fait le choix de cette adhésion, afin de permettre à l'intégralité des agents actifs de bénéficier des prestations et des services offerts par le CNAS, afin de renforcer l'attractivité de la collectivité. Cette décision aura des répercussions pour le moins conséquentes pour l'Amicale, les agents et leurs enfants, ainsi que les retraités de l'Eurométropole. En effet, certaines prestations du CNAS faisant doublon à celles proposées par l'Amicale, cette dernière s'en verrait dépossédée, et ce même dans le cas où celles proposées par l'Amicale se révèlent plus avantageuses.

Nous avons été informés il y a de cela quelques jours que l'administration a reporté cette adhésion en 2025 mais elle confirme le souhait de concrétiser cette initiative pour une mise en œuvre via une délibération qui doit être entérinée au mois d'octobre prochain.

Cependant, la démarche d'adhésion au CNAS excluait tous les retraités adhérents à l'Amicale, annihilant de facto la notion de solidarité intergénérationnelle, ce que la FA-FPT, tout comme les autres syndicats, ne pouvait accepter. Cette question est d'autant plus problématique que de nombreux agents vont prendre leur retraite prochainement.

La place et le rôle de l'Amicale sont également réinterrogés, et la FA-FPT souhaite qu'elle puisse continuer à exister, et ce au bénéfice des agents actifs comme retraités. Cela implique la fin de la gestion des chèques vacances, des cadeaux de Noël pour les enfants, du fonds de secours pour l'Amicale. Avec le CNAS, chaque agent pourra bénéficier des chèques vacances, mais leur bonification, actuellement de 100% via l'Amicale, ne sera, selon les cas plus que de 50 ou 25%. Le fond de secours de l'Amicale serait supprimé, excluant l'ensemble des retraités de cette prestation, et l'administration a également proposé de supprimer la bonification de 411,45€ pour les agents ayant obtenu une médaille récompensant leur ancienneté à l'Eurométropole (anciens congés de médaille) ...

Ces questions essentielles, grande préoccupation des syndicats, et auxquelles aucune réponse n'avait été apportée, ont constitué entre autres le socle des raisons du report de cette délibération.

Ainsi, la FA-FPT prendra, lors des discussions à venir, une position qui défendra l'intérêt des actifs mais aussi des retraités, et ce tout en refusant de voir l'Amicale « déshabillée. »

La FA-FPT fera preuve d'esprit de synthèse lors des discussions à venir, et choisira la voie d'un syncrétisme qui doit bénéficier à tous, en militant pour les options les plus avantageuses tant pour les actifs que pour les retraités. Il ne faut pas oublier que l'Amical a joué un rôle essentiel et historique dans les avancées sociales et qu'il est crucial de ne pas l'oublier.

Des garanties solides quant à l'avenir à long terme de l'Amicale du personnel seront également demandées, Amicale qui, rappelons-le, vit en très grande partie grâce au bénévolat de nos retraités.

